

France-Paris: Repair and maintenance services of helicopters

OJ S 235/2022 06/12/2022

Contract notice**Services****Directive 2009/81/EC****Section I: Contracting authority/entity**

I.1. Name and addresses

Official name: minarm/Dmaé

Postal address: direction de la Maintenance Aéronautique - balard Parcelle Victor, 60 boulevard du général Martial Valin, CS 21623

Town: Paris Cedex 15

Postal code: 75509

Country: France

For the attention of: M. le sous-directeur achats de la Dmaé

E-mail: dmae-marches-publics.trait.fct@intradef.gouv.fr

Telephone: +33 533897825

Internet address(es):General address of the contracting authority/entity: <http://www.marches-publics.gouv.fr>Address of the buyer profile: <http://www.marches-publics.gouv.fr>**Additional information can be obtained from:**

Official name: dmae

Postal address: 223, rue de Bordes - cS 21152

Town: Bordeaux Cedex

Postal code: 33068

Contact person: Acheteur; MCO H145 D3

E-mail: dmae-marches-publics.trait.fct@intradef.gouv.fr

Telephone: +33 533897825

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: la présente publication concerne uniquement un appel à candidature. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: se reporter à la rubrique Vi.3 relative aux informations complémentaires - d) Modalités de transmission des plis

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Defence

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities/entities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

maintien en condition opérationnelle des hélicoptères H145-D3 de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 1: Maintenance and repair services

Main site or place of performance: les aéronefs soutenus ne sont pas affectés sur des sites fixes mais peuvent être déployés sur tous les sites métropole de la Sécurité civile. L'Utilisateur donnera mensuellement le positionnement des aéronefs. Les prestations seront réalisées principalement dans les locaux du titulaire ou de ses sous-contractants et ponctuellement sur les sites de la Sécurité civile en métropole

II.1.3. Information about framework agreement

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

Duration of the framework agreement

Duration in years: 4

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

le projet d'accord-cadre a pour objet le MCO des hélicoptères H145-D3 de la DGSCGC, leurs équipements de mission et certains moyens de soutien.

Le parc à soutenir se compose :

-De 4 hélicoptères H145-D3,

-Des équipements de mission, notamment :

*Système de phare de recherche,

*ensemble treuil,

*Système d'emport de charge externe (communément appelé Sling) de type dual cargo hook

*Système de flottabilité de secours,

*patin à neige (skis)

*plaque anti-enlèvement (pattes d'ours)

2 aéronefs supplémentaires, leurs équipements de missions et moyens de soutien associés pourraient intégrer le parc à soutenir pendant la durée de l'accord-cadre.

(cf. Rubrique Vi.3) relative aux informations complémentaires - g) Mentions complémentaires relatives à la rubrique li.1.5)

Le présent projet d'accord-cadre est soumis à la procédure avec négociation conformément aux dispositions des articles L. 2324-1, L. 2324-3, R. 2324-1, R. 2324-3, R. 2361-1, R. 2361-8 à R. 2361-12 du Ccp.

En application des articles R. 2362-1 à R. 2362-8 du CCP, il s'agit d'un accord-cadre à marchés subséquents.

En application des articles R. 2372-19 à R. 2372-21 du CCP, l'accord-cadre pouvant présenter des aléas techniques importants, il pourra comporter une part de fournitures et services qui n'ont pas pu être définis avec précision dans le marché public initial.

Transmission électronique :

Se reporter à la rubrique Vi.3 - d) Modalités de transmission des plis

II.1.6. CPV code(s)

50212000 Repair and maintenance services of helicopters

II.1.7. Information about subcontracting

The tenderer has to indicate in the tender any share of the contract it may intend to subcontract to third parties and any proposed subcontractor, as well as the subject-matter of the subcontracts for which they are proposed
The tenderer has to indicate any change occurring at the level of subcontractors during the execution of the contract

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

maintien en condition opérationnelle (Mco) de 4 hélicoptères H145-D3. À titre indicatif, l'activité aérienne annuelle prévue est d'environ 450 heures de vol par appareil

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires de l'état.
le régime des paiements (versements d'avance, acomptes, soldes, etc.) est conforme aux dispositions des articles L. 2391-2 à L. 2392-10, R. 2391-1 à R. 2391-7, R. 2391-16 à R. 2391-28 et R. 2393-24 à R. 2393-40 du code de la commande publique.
Le type et la forme de prix des prestations seront précisés dans le cahier des charges.
Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en oeuvre conformément aux articles R. 2392-10, R. 2392-12 et D. 2392-11 du code de la commande publique. Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire chargé des paiements est l'agent comptable des services industriels de l'armement (Acsia) - le Vendôme III - 11, rue du Rempart - 93196 noisy le grand cedex

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

les candidats doivent indiquer dans leur candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en groupement d'opérateurs économiques.
La forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun

des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois :
1°) en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
2°) en qualité de membres de plusieurs groupements.
La composition des groupements peut être modifiée et il est possible d'en constituer de nouveaux, entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales si tous les membres du nouveau groupement, présenté au stade des offres initiales, ont été autorisés au stade des candidatures à présenter une offre ou à y participer, au moins en tant que sous-contractant accepté dans la phase candidature. Le groupement nouvellement constitué doit respecter les exigences relatives aux capacités des candidats.
De plus, les dispositions des articles R. 2142-23 et R. 2342-14 du code de la commande publique s'appliquent

III.1.4. Other particular conditions to which the performance of the contract is subject, in particular with regard to security of supply and security of information

conformément à l'article L. 2393-7 et à l'article R. 2393-4 du CCP, il est interdit de sous-contracter les tâches essentielles suivantes :

- L'Assistance technique centrale
 - les prestations relatives aux faits techniques (analyse des faits techniques, traitement des faits techniques, suivi des faits techniques).
- cette condition n'interdit pas l'usage d'un lien contractuel préexistant entre un opérateur économique " exploitant de l'aéronef " et le Détenteur du Certificat Type pour disposer des capacités techniques nécessaires à la réalisation de ces tâches

III.1.5. Information about security clearance

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Personal situation

Criteria regarding the personal situation of economic operators (that may lead to their exclusion) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: chaque candidat (ou groupement) doit fournir les éléments listés ci-dessous, sous peine du rejet de sa candidature (en outre l'acheteur pourra écarter tout candidat ou groupement qu'il considérera comme ne possédant pas les capacités suffisantes pour obtenir le marché).

Le candidat doit :

- Renseigner impérativement dans leur intégralité les formulaires Dc1 et Dc2 dans leurs dernières versions, accessibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ;
 - Transmettre une déclaration sur l'honneur qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,
 - Transmettre tout renseignement justifiant de la nationalité et de l'aptitude professionnelle du candidat conformément aux alinéas 2° et 3° de l'article R. 2343-3 du code de la commande publique :
- Opour le candidat établi en France : fournir le numéro unique d'identification (Siren) ;
Opour les candidats établis à l'étranger :
- Lorsque l'immatriculation de la société à un registre professionnel ou du commerce est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, fournir l'un des documents suivants :
- A.Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;

B. Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;

C. Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre ;

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement de la société ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement de la société.

Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi

Criteria regarding the personal situation of subcontractors (that may lead to their rejection) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: au sens de l'article L. 2193-2 du code de la commande publique, un sous-traitant est un opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit " sous-traité ".

Chaque sous-traitant doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. Pour cela, chaque sous-traitant doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'acheteur et renseigner impérativement le formulaire de déclaration de sous-traitance (Dc4) dans sa dernière version accessible sur le site suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions des articles L. 2393-8, R. 2393-21 et R. 2393-22 du code de la commande publique

III.2.2. Economic and financial ability

Criteria regarding the economic and financial standing of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions: le candidat doit indiquer les informations demandées ci-après à la rubrique F du formulaire Dc2 précité.

Le candidat doit fournir une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel global et du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

III.2.3. Technical and/or professional capacity

Criteria regarding the technical and/or professional ability of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions:

le candidat (ou le groupement) doit apporter la preuve qu'il dispose des compétences et des moyens techniques pour la réalisation du marché. A ce titre, le candidat (ou le groupement) peut joindre à sa candidature :

-Une liste des hélicoptères du type H145 ou H135 dont le candidat a eu la responsabilité de l'entretien en tant qu'exploitant de ces mêmes aéronefs ou au profit d'un tiers via un contrat de maintenance. Entretien réalisé sous agrément 145.

-une liste des approvisionnement et fournitures d'oe (pales principales, boîte de transmission Intermédiaire, boîte de transmission principale, boîte de transmission arrière et moyeu rotor

principal) pour les familles d'hélicoptères H145 ou H135 au cours des cinq dernières années, indiquant la date et le destinataire public ou privé.

-une déclaration indiquant ses effectifs qualifiés Be1.3 et Be2 sur des hélicoptères de la famille H145 ou H135 et l'expérience moyenne pour chaque catégorie de personnels sur ces aéronefs.

Minimum level(s) of standards possibly required

la candidature ne sera recevable qu'à la condition de la fourniture d'un des deux documents ci-dessous :

-Certificat de type des hélicoptères MBB-BK 117 D-3 ou MBB-BK 117 D-2 (conformément au TCDS No : Easa.R.010 dernière version en vigueur),

ou

-fiche de spécification opérationnelle (ou liste de flotte) associée au certificat de transporteur aérien du candidat sur lequel apparaîtra les immatriculations des hélicoptères de type MBB-BK 117 D-3 ou MBB-BK 117 D-2 (conformément au TCDS No : Easa.R.010 dernière version en vigueur).

par ailleurs, le candidat doit apporter la preuve qu'il dispose d'un système d'assurance qualité en lien avec l'objet du marché. À ce titre, il pourra joindre à sa candidature une copie du certificat en cours de validité justifiant d'un niveau d'assurance qualité ISO 9001 ou équivalent dans sa version la plus récente ou AQAP 2110, précisant le périmètre de la certification ou à défaut, une présentation du manuel d'assurance qualité de l'entreprise

Criteria regarding the technical and/or professional ability of subcontractors (that may lead to their rejection)

List and brief description of conditions:

si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques (sous-contractants au sens de l'article L. 2393-1 du code de la commande publique), il doit justifier de la même manière les capacités de ces opérateurs et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction has been used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

DMAe-22-MNCAP-021

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

16.1.2023 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

a) Opérateurs économiques des pays tiers ou l'Union européenne ou l'espace économique européen.

Conformément à l'article R. 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers, l'Union européenne ou l'espace économique européen.

b) Mesures relatives au contrôle de l'accès des intervenants extérieurs sur des sites du ministère des armées :

Les prestations dues au titre du présent projet d'accord-cadre sont susceptibles de nécessiter l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : un terrain militaire clos, un point d'importance vitale (Piv), une zone protégée, une zone réservée, une zone réglementée restrictive, une zone nucléaire d'accès réglementée.

Les dispositions du code de la défense, de l'instruction générale n°

interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dite « IGI 1300 » dans la suite du texte - arrêté du 9 août 2021 portant approbation de ladite instruction), de l'instruction ministérielle n° 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dite « IM 900 » dans la suite du texte - arrêté du 15 mars 2021 portant approbation de ladite instruction), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque entreprise seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée. Le projet d'accord-cadre faisant l'objet du présent AAPC prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en œuvre une enquête administrative à l'égard des personnes physiques et morales extérieures au ministère des armées qui seraient amenées à intervenir sur une emprise du ministère des armées au titre du présent accord-cadre. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux sites sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu par chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable ou de son représentant du site visé pour connaître les obligations prévues en matière d'accès. Dans l'hypothèse d'un accès à des zones relevant de régimes de protection particuliers, le régime le plus rigoureux sera mis en œuvre.

c) Mesures relatives au contrôle de l'accès des intervenants extérieurs sur des sites ne relevant pas du ministère des armées mais relevant de régimes de protection particuliers (par exemple les aéroports)

Le projet d'accord-cadre faisant l'objet du présent AAPC prévoit l'accès à des zones relevant de régimes de protection particuliers. Dans cette hypothèse, le régime le plus rigoureux sera mis en œuvre par le responsable du site à l'égard de l'intervenant personne physique et de la personne morale dont il dépend. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable ou son représentant du site visé pour connaître les obligations prévues en matière d'accès.

d) Modalités de transmission des plis :

En application des articles R 2332-9 et R 2332-16 du code de la commande publique, la transmission électronique des plis de candidatures et des plis d'offres est autorisée.

Les plis peuvent être transmis soit par voie électronique via la plate-forme des achats de l'État (Place), soit sur support physique (papier, CD-ROM, clé USB).

Nota : la signature électronique des documents remis au stade des candidatures n'est pas obligatoire. Les dispositions relatives à la signature électronique s'appliquent aux candidats souhaitant signer volontairement les documents remis au titre de leur candidature. Les autres dispositions relatives aux conditions d'envoi des plis par voie électronique sont applicables à l'ensemble des candidats.

Conditions d'envoi des plis par voie électronique :

1) modalités de téléchargement

Le dossier de consultation des entreprises pourra être téléchargé sur la plate-forme des achats de l'État (Place) accessible depuis www.marchespublics.gouv.fr ou via les portails www.armement.defense.gouv.fr et www.achats.gouv.fr.

defense.gouv.fr. Ceci peut s'effectuer soit en s'identifiant, de façon
� � �Tre inform� en cas de modification du dossier de consultation des
entreprises (Dce), soit en t�l�chargement anonyme.

Pour �Tre inform� des �Changes avec l�acheteur, l�op�
rateur �Conomique devra v�rifier que l�adresse des �Changes avec
la PLACE �Nepasrepondre marches-publics.gouv.fr� soit accessible ou mise sur
liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises. Cette
proc�dure est constitu�e d�une phase de remise de candidatures et d�
une phase de remise d�offres.

Nota :apr�s s�lection des candidats, pour acc�der au DCE pour remettre
leurs plis d�offre, les candidats retenus devront, en outre, renseigner le minist�re
concern�, la r�f�rence exacte de la consultation et un code d�
acc�s restreint fournis par la personne publique.

2)transmission des dossiers

Les op�rateurs �Conomiques d�sirant transmettre leurs plis par voie �
Electronique ou sur support physique �Electronique devront :

d�une part, se procurer un certificat num�rique conforme � l�
arr�t� du 22 mars 2019 relatif � la signature �Electronique des
contrats de la commande publique accessible sur le site www.legifrance.gouv.fr ;
d�autre part, s�identifier (ce qui n�cessite d��tre inscrit au
pr�alable sur la Plate-Forme des Achats de l�etat (Place) www.marches-publics.gouv.fr). Les candidats retenus devront, en outre, renseigner le minist�re
concern�, la r�f�rence exacte de la consultation et un code d�
acc�s restreint fournis par la personne publique pour effectuer leur d�p�t
�Electronique.

Le d�p�t des r�ponses �Electroniques s�effectue sur la
PLACE accessible depuis www.marchespublics.gouv.fr ou via les portails www.achats.defense.gouv.fr ou www.armement.defense.gouv.fr.

Deux modes de r�ponse sont alors possibles :

Une r�ponse expresse permettant � l�utilisateur de d�poser sa
candidature sous la forme d�un dossier compress� (�Quivalent Zip) qui sera
donc sign�e lors de la soumission, �Ventuellement d�autres documents
� signature propre comme le Dc1 qui doit �Tre aussi sign� individuellement,
ainsi que tout autre document mentionn� dans le r�glement de consultation ;

Une r�ponse pas �pas permettant � l�utilisateur de signer les fichiers
composant son dossier de candidature individuellement puis de soumettre sa r�ponse.

Ainsi, l�op�ration de signature des pi�ces est dissoci�e de l�
op�ration de soumission du pli. Les pi�ces auront �T� sign�es
en amont par la personne ayant pouvoir d�engager la soci�t�, il n�est
donc pas n�cessaire dans ce mode de r�ponse que la personne d�posant la
candidature sur la plate-forme dispose d�un certificat de signature �Electronique.

L��Acte d�engagement pour la phase offre doivent �Tre sign�s
individuellement avant d��tre int�gr�s au pli.

Nota 1 : Pour �Tre inform� des �Changes avec l�acheteur, l�
op�rateur �Conomique devra v�rifier que l�adresse des �
Changes avec la PLACE �nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr� soit
accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place
dans les entreprises.

Nota 2 : Lorsque l�op�rateur �Conomique envoie son pli �Electronique
sign�, il re�oit en retour, un accus� de r�ception �Electronique de

son dépôt. Tout pli électronique reçu après la date limite de dépôt ne sera pas admis. Il en sera de même pour une réponse incomplète.

Le certificat numérique permet de signer numériquement tous les documents transmis par voie électronique. Ainsi, pour les opérateurs économiques qui choisissent le mode de transmission électronique, la signature de leurs documents se fait de manière électronique, de préférence sur la Plate-Forme des Achats de l'etat (Place) soit au moment de l'envoi pour le mode de réponse express, soit en amont de l'envoi pour le mode de réponse pas à pas. Il n'est donc pas nécessaire de joindre des documents avec une signature manuscrite numérisée.

Si le soumissionnaire n'utilise pas l'outil de signature de la PLACE, il doit respecter les deux obligations suivantes ;

Produire des formats de signature Xades, Cades, Pades ;

Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éLéMents nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Le candidat fournira la procédure permettant la vérification de la validité de la signature.

Les documents transmis doivent étre compressés. Les formats utilisés pour la transmission électronique ou l'envoi sur support électronique des plis (candidatures et offres) doivent étre choisis dans un format largement disponible: Word 2010, Excel 2010, Powerpoint 2010, pdf, jpg, zip (winzip, filzip, etc.) ou équivalent, tous compatibles PC ; l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus. À défaut, le candidat choisit l'envoi papier.

Les opérateurs économiques, choisissant de transmettre leur réponse par voie électronique, ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. Le pli scellé doit impérativement et de manière lisible comporter la mention « copie de sauvegarde ».

En cas de difficultés sur la Plate-Forme des Achats de l'etat (Place), une assistance téléphonique est mise à la disposition des entreprises. Pour avoir accès à l'assistance téléphonique, les entreprises doivent au préalable renseigner un formulaire de demande d'assistance en ligne accessible via l'onglet « Aide ».

Conditions d'envoi des plis par voie postale ou par porteur :

Les enveloppes seront adressées par tout type d'envoi clos permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception.

Les dossiers de candidatures, pour étre recevables, doivent impérativement parvenir au plus tard à la date et l'heure limites de réception des actes de candidatures.

Sont acceptées :

les lettres recommandées avec accusé de réception envoyées à l'adresse suivante : DmaéSda/Cgc - 223, rue de Bègles - cs21152 - 33068 Bordeaux Cedex ;

les candidatures remises par porteur sur la Base aérienne 106, Dmaé, Sous-Direction achats, Cellule gestion des contrats, 227 avenue de l'argonne, CS 70037, 33693 merignac cedex

Heures de réception des plis par porteur :

Du lundi au jeudi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h00 et le vendredi : 9h00 - 12h00

Les plis contenant les candidatures doivent parvenir à la division gestion des contrats de la sous-direction achats de la Dma. Ils comporteront, outre l'adresse où les candidatures doivent être transmises, la mention suivante : « maintien en condition Opérationnelle DES Hélicoptères H145-D3 de la direction Gendarmerie Nationale de la Sécurité Civile et de la gestion des crises - ne pas ouvrir ».

Les envois des candidatures et offres par télécopie et par messagerie électronique ne sont pas acceptés.

e) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Le délai de validité des offres sera défini dans le dossier de consultation des entreprises (DCE).

f) Autres conditions particulières auxquelles est soumise l'exécution du marché :

Langue :

Conformément à l'article R. 2343-19 du code de la commande publique, les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi.

Durée de l'accord-cadre :

La durée indiquée à la rubrique II 3 est donnée à titre purement indicatif.

Fausse déclaration :

Un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux.

g) Mentions complémentaires relatives à la rubrique II.1.5) :

Les principales prestations attendues sont à titre indicatif :

- la fourniture de différents lots de fonctionnement et leur remplacement,
- la fourniture de tous les rechanges pour la réalisation des visites intermédiaires, annuelles et périodiques (réalisation des visites à la charge des utilisateurs),
- la fourniture des rechanges nécessaires à l'entretien correctif et aux changements d'opérateur en fin de potentiel,
- la fourniture de rechanges pour le soutien NSO des moyens de soutien, l'entretien de ceux laissés à la responsabilité de l'utilisateur industriel
- la mise en place d'un portail internet permettant les échanges entre les utilisateurs et le titulaire,
- diverses prestations techniques, dont :
 - o fourniture et mise à jour de la documentation technique,
 - o suivi et assistance technique,
 - o soutien des logiciels

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 1 décembre 2022.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Paris

Postal address: 7 rue de Jouy

Town: Paris Cedex 4

Postal code: 75181

E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr

Telephone: +33 144594400

Fax: +33 144594646

Internet address: <http://paris.tribunal-administratif>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Paris (voir coordonnées ci-dessus).

VI.5. Date of dispatch of this notice

1.12.2022